

**Procès-verbal du Conseil des Affaires Administratives et Financières (CAAF)
De l'Institut Régional de Formation (IRF) de la Zone Europe Centrale et Orientale (ZECO)
du 27 Juin 2024 (en visioconférence)**

M. Christophe DERAMBURE	Chef de secteur EUROPE	Présent
Mme Chantal BOUSQUET	COCAC Adjointe, Allemagne	Présente
Mme Sabine BOBÉE	IA-IPR référente ZECO	Présente
Mme Claire VENTRÉ	IEN référente ZECO	Excusée
M. Alain HOUILLE	Ordonnateur secondaire de l'IRF ZECO	Présent
M. Sylvain CLAIRET	Secrétaire général de l'IRF ZECO	Présent
M. Éric BÉRENGER-BOYELDIEU	Agent comptable secondaire de l'IRF ZECO (sans voix délibérative)	Présent
Mme Céline ALLÂTRE	Représentante titulaire des personnels de direction d'un EGD ou établissement conventionné	Présente
M. Quentin DUVAUCHELLE	Représentant titulaire des personnels de direction d'un établissement partenaire	Présent
Mme Natalia BOSCHAT	Représentante de la fédération ou l'association de parents d'élèves d'un EGD ou établissement conventionné	Présente
M. GENON-CATALOT	Représentante titulaire des organismes gestionnaires des établissements conventionnés	Présent
M Sébastien RICOUT	Représentant titulaire des organismes gestionnaires des établissements partenaires	Présent
M Sylvain RISS	Représentant titulaire des personnels enseignants 1er degré d'un EGD ou établissement conventionné	Absent
M. Josselin LETOURNEL	Représentant titulaire des personnels enseignants du 2nd degré d'un EGD ou établissement conventionné	Présent
Mme Karine BAUDINET	Représentante titulaire des personnels non enseignants d'un EGD ou établissement conventionné	Absente
	Représentant.e des personnels des établissements partenaires	Aucun membre élu
Mme Nathalie DANIEL-RISACHER	Provisoire adjointe sur proposition de l'IA-IPR de la zone	Présente
M. Franck BIS	Directeur du primaire sur proposition de l'IEN	Présent
Mme Carmen DOMINGO VECCHIONI	Gestionnaire IRF ZECO	Présente
M. François VANNIER	Gestionnaire IRF ZECO	Présent
Mme Ying-Wan LIU	Gestionnaire IRF ZECO	Présente

Ouverture de séance par le Président du CAAF à 09h00 (heure de Paris)
Le CAAF est présidé par M. Christophe DERAMBURE, chef de secteur Europe.
Mme LIU et Mme DANIEL-RISACHER ont été désignées secrétaires de séance.

Mme Grunfelder du SADR (Service Accompagnement et Développement du Réseau) ainsi qu'un stagiaire, élève de Seconde, participeront à la réunion avec l'accord des membres.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le PV du CAAF a été adressé tardivement aux membres avec les excuses de l'IRF.

Vote sur l'adoption du PV du CAAF du 27/06/2024 :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

2. Présentation du BR1 2024 et validation financière définitive du PEF 2024-2025

Le Secrétaire général rappelle que le Budget Rectificatif (BR) 1 n'avait pas pu être présenté lors du précédent CAAF du 02 mai 2024, car non validé par les services centraux et qu'un BR2 sera possible en septembre 2024 pour affiner les prévisions budgétaires.

Les dépenses et recettes ont été affinées et réajustées par rapport à juin 2023, période à laquelle le budget initial 2024 a été élaboré

Ainsi, l'IRF pourra compter sur des recettes supplémentaires, à savoir :

- 54 561,00 € au titre de la participation à la formation continue des établissements conventionnés
- 36 793,00 € au titre de la participation aux frais de fonctionnement du réseau

Il est rappelé que les EGD contribuent également au fonctionnement de l'AEFE mais versent leurs contributions directement aux services centraux.

Concernant les prévisions de dépenses,

- Les doubles flux sont pris en compte pour présenter un budget en équilibre
- Abondement la ligne de dépenses des AP (actions et projets) de 15 000,00 €
- Abondement des dépenses liées à la formation continue de 265 2369,00 €

Quelques ajustements ont été faits également :

- La contribution des EGD initialement prévue à 450 675,00 € a été réduite à 389,655,00 €.

Cela est dû à une erreur de masse salariale sur l'EGD de Varsovie)

- Augmentation des décaissements liés à la rémunération de M. Vannier (0.5 ETP) (reversement à l'EGD de Berlin)

Il y a plus de flux entrants que sortants.

Le SG présente ensuite une estimation mise à jour du PRF 2024-2025, suite à la tenue du CPS le 18/06/2024.

- Budget estimé et présenté lors du CAAF du 02/05/2024 : 1 021 750,00 €

PRF 2024/2025

	Nbre d'actions de formations	remarque	Nbre participants estimé	Coût estimé	
AFZ	61	ATENA (moyenne 17 participants)	1037.	777750	coût moyen 750 €
AFE	120	Estimation 13 formateurs	120	90000	coût moyen 750 €
AFEp	1	Zurich-Sarrebruck session 2	12	6000	coût moyen : 500 €
Interzone	10	(moyenne 5 participants)	50	37500	coût moyen 750 €
Paris (siège)	22	en 2023/2024	31	31000	coût moyen 1 000 € (per-diem hébergement sur Paris)
MENJ	3 (10 jours)	en 2023/2024	3	4500	coût moyen 750 € + hébergement supplémentaire
Webinaire					
Séminaire	1		70	75000	
			1323		

Budget estimé 1021750

- Budget actualisé de 1 046 250,00 €

	Nbre d'actions de formations	remarque	Nbre participants estimé	Coût estimé
AFZ	64	ATENA (moyenne 17 participants)	1088	816000
AFE	55	Estimation 13 formateurs	55	41250
AFEp	6	Zurich-Sarrebruck session 2	102	51000
Interzone	10	(moyenne 5 participants)	50	37500
Paris (siège)	22	en 2023/2024	31	31000
MENJ	3 (10 jours)	en 2023/2024	3	4500
Webinaire				
Séminaire	1		70	65000
			1399	

Budget estimé 1046250

Les calculs ont été faits en tenant compte d'un coût moyen par stagiaire et par formation.

L'IRF a essayé d'être le plus proche et le plus sincère possible même si cela reste des estimations (en fonction des lieux de stages, nombre de stagiaires, etc.)

En conclusion, l'IRF est en mesure de supporter le PRF 2024/2025 voté en CPS le 18/06/2024.

Suite à une question de la COCAC adjointe, le SG confirme que le BR2 prendra en compte les inscriptions au plan MEÉF (cf point suivant) et les autres évolutions en lien avec l'actualité de l'IRF.

Vote sur l'adoption du BR1 2024 de l'IRF :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

3. Mise en place du master MEÉF (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation)

L'IA-IPR présente un schéma pour expliquer comment le master MEÉF s'intègre dans la formation des enseignants.

Les dispositifs PàP (personnels à Professionnaliser) permettent aux personnels d'entrer dans le métier avec une professionnalisation qui n'est pas diplômante. Or l'Europe vise le master pour ses enseignants.

Ainsi, l'AEFE en collaboration avec les INSPE et les universités met en place un plan de mastérisation. Il s'agit d'une formation sur deux ans après la formation initiale de trois ans, afin d'atteindre le niveau et le diplôme de master.

Les conditions d'éligibilité sont présentées :

- Maîtrise de la langue française
- Être titulaire d'un BAC+3 ou équivalent

En Europe, cela sera plus simple grâce aux équivalences reconnues dans tous les pays de l'Union européenne, adossées au référentiel des compétences professionnelles.

Ce master est un master classique décliné en 400 heures au lieu de 800 heures, prenant en compte les acquis professionnels.

Une commission évalue chaque candidature et son éligibilité.

Concernant le financement, l'objectif de l'AEFE est d'avoir entre 20 et 25 candidats pour les quatre zones d'Europe (ZECO, ZEI, ZENOS et ZESE).

Les frais de formation et d'inscription pour les 2 années se lèvent à 4 655,00 €, 50 % financés par l'AEFE et 50 % par l'établissement de rattachement. Ce dernier aura la possibilité de prendre à sa charge ce financement à 100 % ou de le répercuter tout ou partie au personnel.

Le cas particulier des EGD est soulevé et il semblerait que la marge de manœuvre des EGD soit faible et on tend donc plutôt vers un financement par l'établissement et non par le personnel.

Une représentante des chefs d'établissements confirme la faisabilité de contractualiser une relation de confiance entre l'établissement qui financerait la formation et le personnel, instaurant une pérennité pour l'établissement quant au fait de garder son personnel formé.

L'IEN précise qu'à ce jour, la campagne de préinscription est ouverte et qu'il y a déjà cinq préinscriptions en ZECO sur ATENA. Cela ne signifie pas qu'elles seront retenues.

La procédure implique les étapes suivantes :

- Préinscription sur ATENA
- Accord du chef d'établissement et/ou de la CFC (commission formation continue)
- Validation par l'INSPE

Pour préciser la procédure d'examens et de validation des candidatures, l'IEN et l'IA-IPR expliquent que l'IEN, en tout cas en ZECO, travaille avec la/les CPAIEN et les EMFE sur les candidatures puis que les quatre IEN des zones d'Europe se concertent pour l'analyse des dossiers à soumettre à l'INSPE qui sont ensuite transmis au chef de secteur. Pour 2025-2026, ils vont essayer d'intégrer les IRF dans le process.

Suite à une question du SG de l'IRF concernant le circuit de facturation, l'IA-IPR confirme que l'université adressera aux IRF les factures qui seront réglées en totalité par ses soins. L'IRF refacturera ensuite 50 % aux services centraux et 50 % à l'établissement de rattachement du personnel.

Les seuls frais supportés par l'IRF seront liés aux trois jours de formation en présentiel + une visite conseil une fois par an, ces derniers faisant intégralement partie du PRF.

La COCAC adjointe questionne quant aux conventions à établir entre les différents acteurs (services centraux, IRF, universités, établissements).

L'IA-IPR indique que le partenariat avec les INSPE se faisant sur le sol français, la direction générale de l'AEFE signera toutes les conventions cadres.

Il faudra prévoir des conventions d'opérationnalisation entre les universités et l'IRF quant aux nombres de stagiaires et les coûts afférents.

La proviseure adjointe présente questionne quant à l'impact des temps en distanciel sur l'emploi du temps du personnel et demande si un planning de formation sera communiqué afin de prévoir d'éventuels remplacements.

L'IEN explique que les temps en distanciel seront en majorité en asynchrone mais que bien sûr, le personnel devra être libéré de cours pour les temps synchrone dont la première aura lieu en octobre 2024.

Elle ajoute que compte tenu des fuseaux horaires concernés dans les zones européennes, les temps synchrones seront planifiés en fin d'après-midi afin de minimiser l'impact sur les emplois du temps.

Elle souligne cependant que selon les statistiques, en l'absence de temps synchrone, le taux de réussite à une formation n'est que de 13 %.

En zone Europe, le master ne concerne bien que le 1^{er} degré. Une « expérimentation » sur le second degré se fait sur le continent africain et deviendra probablement, à terme, dispositif « monde ».

En ZECO, le PRF devra budgéter un financement de 5 à 6 masters.

Le chef de secteur interroge les représentants des établissements partenaires pour connaître leur point de vue quant à cette proposition.

Un chef d'établissement partenaire explique que son établissement étant basé en Suisse, les embauches concernent essentiellement des titulaires de l'enseignement et pour les autres embauches, des personnels dont le niveau de français ne leur permettrait pas de bénéficier du dispositif. Peut-être que des établissements plus éloignés tel que la Lituanie seraient plus concernés.

Un représentant des organismes gestionnaire s'interroge sur l'impact de ce dispositif sur les emplois du temps et quant à l'éventuelle rémunération de ces 400 heures de formation, par rapport à une approche de l'AEFE mais aussi de la législation.

Pour l'IA-IPR, il s'agit de volontariat avec à l'issue un diplôme pouvant entraîner une augmentation de salaire. La contribution financière est déjà faite par la part prise en charge par l'AEFE et éventuellement par l'établissement de rattachement. Donc aucune rémunération n'est prévue. Elle rappelle également que la plupart des temps seront asynchrones, seulement 2 heures tous les 15 jours en synchrone et un présentiel de 3 jours une fois par an.

La question de clause d'engagement (aller jusqu'au bout de la formation et/ou de rester un certain temps dans l'établissement) est évoquée.

Le chef de secteur remontera cette interrogation auprès du siège et de ses collègues.

L'IA-IPR indique que les frais d'inscription de 248,00 € peuvent être pris en charge par le personnel afin de l'impliquer davantage.

4. Informations diverses

Le séminaire annuel de la zone aura lieu à Vienne du 25 septembre 2024 14h00 au 27 septembre 2024 12h00, établissement qui présente l'avantage d'avoir un lieu d'accueil sur place.

Les points remontés de l'enquête suite au Séminaire de rentrée de 2023 à Varsovie seront pris en compte pour le programme. Il en ressort que les participants aimeraient moins de verticalité et plus d'enjeux du terrain.

Fin septembre 2024, l'ordre du jour sera transmis aux participants mais il est prévu une demi-journée sera consacrée au projet de zone, en remettant en place des pilotes pour les groupes de travail et poursuivre les travaux.

Au sein de l'AEFE, un redécoupage géographique a été décidé afin de soulager la charge de travail des 6 chefs de secteur. Ainsi, dorénavant, un chef de secteur n'aura plus que 2 IRF à gérer.

Concernant l'Europe, un nouveau chef de secteur sera nommé au 1^{er} septembre 2024 pour l'Europe du Nord (ZENOS et ZECO), M. Derambure se destinant à une autre zone.

Une réunion des chefs d'établissement sera organisée la semaine prochaine.

L'IA-IPR rappelle :

- Qu'en amont du séminaire annuel de zone, le CPS aura lieu le 24 septembre 2024 après-midi et le CAAF le 25 septembre 2024 matin.
- Les pré-inscriptions au PRF 2024/2025 pourront être saisies jusqu'au 15 septembre au plus tard
- Les CFC et remontées au plus tard le 17 septembre

Concernant les AP/PIO 2024/2025, la date butoir est en septembre 2024. A ce jour, peu de projets finalisés ont été inscrits dans ATENA (2 finalisés sur 13 saisis). Leurs études se feront donc au CPS et CAAF de septembre.

La finale d'« Ambassadeurs en herbe » aura lieu à Munich. Un mail de rappel sera envoyé en septembre.

Le format a été révisé par ajouter d'avantages de débats, d'expressions spontanées et d'animations. Il y aura également plus d'élèves.

Fin de séance 10h10 heure de paris.

Président de l'IRF ZECO

M. Christophe DERAMBURE